



Programme de la Formation

AMELIORER LE CONFORT THERMIQUE DES BATIMENTS ANCIENS

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Confort thermique dans le bâti ancien

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 17 novembre 2022 au vendredi 18 novembre 2022

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 12 novembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 8 décembre 2022

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les travaux de réhabilitation des bâtiments anciens se trouvent aujourd'hui confrontés à de nouvelles exigences réglementaires et économiques, par l'envolée des prix de l'énergie, qui « obligent » à renforcer les performances énergétiques du bâti.

La loi cadre issue du Grenelle de l'environnement prévoit à terme que tous les bâtiments existants soient économes en énergie. Ces nouvelles exigences et leurs applications à des travaux de réhabilitation des bâtiments existants anciens (construit avant 1945) posent de nombreux problèmes techniques, esthétiques, mais posent aussi la question du respect du bâti ancien dans sa diversité, en regard de sa valeur d'usage.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

L'objectif de cette formation est de sensibiliser les techniciens du bâti ancien à une démarche d'amélioration du confort thermique des bâtiments anciens permettant d'intégrer les nouvelles exigences liées à l'amélioration de la consommation énergétique dans le cadre du projet de réhabilitation.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#)

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel

Ou appelez nous : 05 57 14 06 97

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

Vous êtes salarié d'une autre entreprise (artisan, ingénieur.....), [voir ici les différents organismes](#) susceptibles de prendre en charge la formation

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

- le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, vous avez **droit à un crédit d'impôt** pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 [sur le site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97



RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, personnels d'entreprise d'architecture, techniciens du bâti

PRÉREQUIS

Connaître les fondamentaux des techniques d'intervention en bâti ancien

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme d'échanges oraux et/ou d'exercices d'application.

En fin de formation, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail à l'issue de la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Confort thermique dans le bâti ancien

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 17 novembre 2022 au vendredi 18 novembre 2022, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 12 novembre 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 8 décembre 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- adopter une approche globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants
- ouvrir le champ des réponses concrètes dans cette nouvelle démarche
- mettre en place des méthodologies d'analyse de l'existant et adapter les solutions d'amélioration thermiques respectueuses de l'existant et du réglementaire
- répondre en termes techniques et réglementaires généraux à une approche d'amélioration du confort thermique des bâtiments anciens

FORMATEUR(S)

MÉNARD Philippe



OUTILS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique appliquée repose sur une méthode active, alternant apport théorique et analyse de cas concrets de complexité croissante, enrichis par les apports expérimentiels de l'intervenant et de chacun des participants. Un support pédagogique est remis aux participants pour faciliter la prise de note et servira ensuite de mémo.

En complément :

- présentation d'échantillons (enduits et matériaux isolants) et projets de recherche
- exercices basés sur des exemples de projets portés par les participants
- visite sur site technique (suivant disponibilité)

PROGRAMME

1^{ère} demi-journée

Séquence 1 / Le cadre du projet de rénovation

- Principes de restauration des modes constructifs anciens (Terre, pierres, bois...)
- Comment appliquer une amélioration thermique et de confort en lien avec un contexte de sensibilité architecturale et patrimoniale

Séquence 2 / Bâtiments anciens – vidéo rénovation thermique du bâti ancien

2^{ème} demi-journée

Séquence 3 / Enjeux et contexte environnemental

- Température- Energie grise- CO2- DPE Classement thermique des bâtiments anciens
- Bases bioclimatiques qui président aux constructions anciennes
- Fonctionnement structurel des bâtiments anciens et les pathologies générées par les corrections thermiques
- Humidité intérieure dans les bâtiments anciens. Etanchéité et ventilation.
- Bases de l'isolation des parois et des ponts thermiques. Inertie et déphasage
- Le confort d'été et d'hiver particularité pour le bâti ancien. Déphasage et isolation des toitures.
- Isolation et hygrométrie des murs anciens.

3^{ème} demi-journée

Séquence 4 / Mise en pratique

- Solutions architecturales environnementales spécifiques aux bâtiments anciens :
- Les matériaux adaptés à la rénovation thermique de l'ancien pour différents systèmes constructifs : pierres de taille, briques crue ou cuite, mur épais tout venant, pan de bois, terre, pisé, mur de béton de chaux, bois massif....
 - Les menuiseries : adaptation phonique et thermique dans l'ancien.
 - Isolation des constructions anciennes.
- Quelles technologies (chauffage, eau chaude, ventilation...) sont compatibles ou incompatibles dans les constructions traditionnelles (+ de 80ans).

3^{ème} demi-journée

Séquence 5 / Réhabilitation énergétiques du bâti ancien

- Priorités des analyses :
 - Structurelles – Architecturales et patrimoniales
 - Niveau de confort recherché
 - Phoniques et ventilation
 - Thermiques
 - Financières
- L'audit thermique outil clé d'analyse et de pédagogie vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage
- Législation rénovation thermique bâti ancien

Ex -Bâtiments anciens avec des exemples de projets portés par les stagiaires

En complément

Il sera possible de proposer une visite pour une analyse sur un site à réhabiliter

- Etat initial du bâtiment dans son environnement
- Lister ce qu'il ne faut pas envisager
- Hiérarchiser les actions sur l'enveloppe bâti et les équipements DURABLES
- Anticiper les interfaces techniques pour éviter les pathologies
- Envisager l'évolutivité et la réversibilité des solutions pour les bâtiments anciens